



# Semaine chantante de Sète

Du samedi 13 au 20 juillet 2019 au Domaine du Lazaret

## Conditions générales

### CONTENU DU STAGE

- L'inscription à l'atelier choral adulte permet d'accéder à l'atelier, aux partitions, aux mp3 d'apprentissage, permettant une préparation active des représentations publiques. Pour rappel et surtout pour votre confort, ce stage nécessite une bonne condition physique.
- Pour toutes les formules, le Lazaret se chargera de tous les repas du midi sur place, excepté le déjeuner du mercredi 17 midi ou du samedi 20 juillet 2019 midi (à choisir l'un ou l'autre sur place, ou les deux avec supplément). Les repas du soir sont compris (du samedi 13/07 au vendredi 19/07), excepté pour la formule demi-pension.
- Pour les formules avec hébergement, les draps et le linge de toilette sont fournis par le Lazaret.
- Les inscrits profitent à loisirs des animations et activités proposées sur le centre, en journée et en soirée.

### CONTENU DU STAGE ENFANT

- Le stage enfant se déroule en continu du samedi 13 juillet après-midi au samedi 20 juillet à 10h, avec un encadrement 24/24h par une équipe d'animateurs BAFA et BAFD. Il comprend la participation à un atelier vocal (2 fois 1h par jour), l'hébergement, les animations, les repas. Ceci inclut les nuitées qui se feront dans un bâtiment dédié à l'accueil des enfants. **Les parents ne dormiront donc pas avec leurs enfants.**
- Le chœur d'enfants participera aux restitutions publiques.

### INSCRIPTIONS

- Les choristes de moins de 18 ans inscrits au stage adulte **doivent être sous la responsabilité d'un adulte**
- **Le nombre de places étant limité**, les demandes seront traitées suivant certains quotas, chaque formule étant limitée en nombre et le chœur devant respecter un équilibre de pupitres. Seront pris en compte l'ordre d'inscription en premier lieu, puis l'équilibre des voix et les places pour chaque formule. Une fois l'inscription et le premier acompte versé, nous confirmerons votre inscription dans les meilleurs délais et vous tiendrons informé si vous basculez sur liste d'attente.

### VALIDATION DES INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT

La validation définitive interviendra à la réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement (par paiement CB, virement, chèque, chèques vacances) selon les échéances suivantes :

- Le premier versement d'un acompte de 30% à l'inscription
- Le second versement de 50% du solde restant au plus tard le 15 mars 2019
- Le troisième versement du reste du solde au 1<sup>er</sup> juin 2019

Pour toute question concernant cet échéancier, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [lescopainsdabord@chanson-contemporaine.com](mailto:lescopainsdabord@chanson-contemporaine.com)

### ANNULATION

En cas d'annulation du stage, l'association applique les modalités suivantes :

- Annulation 60 jours avant le début du stage : la totalité du montant du stage sera remboursée
- Annulation entre 60 et 30 jours avant le début du stage : 50% du montant vous sera remboursé
- Annulation entre 30 et 8 jours avant le début du stage : 80% du montant sera retenu
- Annulation à moins de 8 jours du début du stage : 100% du montant sera retenu

### DROIT A L'IMAGE

Chanson Contemporaine procédera à des reportages photos, des enregistrements audio-visuels des répétitions, des concerts et autres moments durant cette semaine. Pour rappel, l'accord concernant l'exploitation de ces

données a été donné à Chanson Contemporaine sur le formulaire d'inscription. Merci de contacter Chanson Contemporaine en cas de question.

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

Vos coordonnées personnelles ne sont ni revendues, ni distribuées et pourront être supprimées à la suite de notre semaine chantante. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur simple demande à Chanson Contemporaine : [cc@chanson-contemporaine.com](mailto:cc@chanson-contemporaine.com)

## **ADHESION A CHANSON CONTEMPORAINE**

Pour participer à l'un des événements organisés par l'association Chanson contemporaine, vous devez y adhérer en vous acquittant de la cotisation.

Celle-ci s'élève à :

- 40€ pour les individuels de plus de 18 ans,
- 10€ pour les individuels de moins de 18ans
- 10€ quand votre chorale est elle-même adhérente à Chanson Contemporaine.

L'adhésion à Chanson Contemporaine est annuelle. Elle n'est donc à payer qu'une seule fois pour participer à tous les événements organisés par l'association (ex : Atelier Choral des Nuits de champagne, week-end chantants CC, formations, semaine chantante de Sète, etc).

Cette adhésion permet notamment à l'association de reprendre en main l'organisation de la semaine chantante de Sète et de faire perdurer le projet mené pendant plusieurs années par l'équipe de Dédicace.

L'adhésion est personnelle, chaque inscrit doit donc s'en acquitter individuellement, adulte, comme enfant – excepté les accompagnants qui en sont exonérés.